

**PRÉFET
DES LANDES**Liberté
Égalité
Fraternité**Préfecture des Landes
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Enquête publique préalable à une
demande d'autorisation environnementale
relative à l'exploitation de la pisciculture
de l'Estrigon sur la commune
de Campet-et-Lamolère****Demandeur :** PRUNIER MANUFACTURE, représentée par M. Olivier CABARROT, Les Moulineaux, 24700 Montpon-Ménestérol.Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, **durant 32 jours consécutifs, du mardi 24 octobre 2023 à 9 h au vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures.**

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale.

M. Philippe FAYE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et **M. Jean-Marc LAILHEUGUE** en qualité de suppléant, par décision n° E23000062/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 25 août 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'incidences environnementales et le résumé non technique :

- sur support papier : à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le mardi et le vendredi de 14 h à 18h30 et le mercredi de 11 h à 12 heures ;
- sur un poste informatique : à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 24 octobre 2023 à 9 h au vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, 1 Place Pierre Esquié, 40090 Campet-et-Lamolère ;
- transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP AE – Pisciculture de l'Estrigon) ».

M. Philippe FAYE recevra le public à la mairie de Campet-et-Lamolère aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 24 octobre 2023 : de 9 h à 12 heures ;**
- **Samedi 4 novembre 2023 : de 9 h à 12 heures ;**
- **Vendredi 24 novembre 2023 : de 15 h à 18 heures.**

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de la SAS PRUNIER MANUFACTURE, M^{me} Valérie CHESNEAU, Les Moulineaux, 24700 Montpon-Ménestérol –05 53 50 61 10 – 06 32 34 58 98 – valerie.chesneau@caviarhouse-prunier.com

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes – service police de l'eau et milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) – et sur le site internet des services de l'État dans les Landes, où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**Commune de Sanguinet****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****relative à la modification de droit commun n° 1
du plan local d'urbanisme de la commune
de Sanguinet**

Par arrêté n° 2023-37 du 6 octobre 2023, le maire de Sanguinet a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de Sanguinet.

La modification n° 1 a pour objet de délimiter au sein du plan local d'urbanisme les contours des agglomérations et villages, ainsi que l'opportunité de définir les secteurs déjà urbanisés à l'échelle du plan local d'urbanisme communal, et d'en préciser les modalités d'application et de construction afin de le rendre compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Born.

L'enquête publique se déroulera **du samedi 28 octobre 2023 à 9 h au mardi 28 novembre 2023 à 18 heures soit pendant 32 jours consécutifs.****M. LAILHEUGUE** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M^{me} la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- sur support papier ou depuis un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Sanguinet, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : 1, place de la Mairie, 40460 Sanguinet, et aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 h 30, le samedi de 9 h à 14 heures ;
- sur le site Internet de la commune de Sanguinet : <https://www.ville-sanguinet.fr>

Les observations et propositions relatives au projet de modification du plan local d'urbanisme de Sanguinet pourront être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Sanguinet, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : 1, place de la Mairie, 40460 Sanguinet ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Sanguinet, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : 1 place de la Mairie, 40460 Sanguinet ;
- transmise par courriel à l'adresse suivante enquetepublique@sanguinet.fr - Elles devront porter la mention « À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ».

M. LAILHEUGUE recevra le public à la mairie de Sanguinet aux dates et heures suivantes pour recueillir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'informations du public :

- **samedi 28 octobre 2023 de 9 h à 12 heures,**
- **mercredi 8 novembre 2023 de 14 h à 17 heures,**
- **samedi 18 novembre de 9 h à 12 heures,**
- **mardi 28 novembre 2023 de 14 h à 18 heures.**

Toute demande d'information peut être demandée sur le dossier auprès de l'autorité compétente responsable du plan local d'urbanisme, M. Fabien LAINÉ, maire de Sanguinet, 1, place de la Mairie, 40460 Sanguinet. Mail : mairie@sanguinet.fr - Tél. +33 (0)5 58 82 11 82.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Sanguinet, siège de l'enquête publique, sur le site Internet de la mairie de Sanguinet et à la préfecture des Landes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le maire de Sanguinet,
Fabien LAINÉ.**GRAND DAX Communauté d'Agglomération du Grand Dax**

AGGLOMÉRATION

**DÉCLARATION DE PROJET N° 3
POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H)**La déclaration de projet n° 3 du PLUi-H, prescrite par arrêté du Président en date du 1^{er} février 2023, modifiée par arrêté du Président en date du 31 juillet, doit permettre le projet de construction d'un nouvel EPHAD sur le site du Lanot, à Dax, construction d'intérêt général sur un secteur situé en zone A n'autorisant pas ce type de construction.

Au terme de l'enquête publique et après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur, le Conseil communautaire du Grand Dax pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUi-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n° 3 sera rendue opposable.

La Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 29 août 2023, **M^{me} Valérie BEDERE** en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et **M^{me} Christine BARROSO**, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.L'enquête publique se déroulera **du samedi 18 novembre au lundi 18 décembre 2023 inclus, soit une durée de 31 jours**, sauf prorogation décidée par la commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, à Dax (40100).

La commissaire enquêteur sera présente au siège du Grand Dax et en mairie de Dax pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

- Mairie de Dax, samedi 18 novembre 2023, de 9 h à 12 heures ;**
- Mairie de Dax, mercredi 29 novembre 2023, de 14 h 30 à 17 heures ;**
- Grand Dax, lundi 18 décembre 2023, de 14 h 30 à 17 h 30.**

Le dossier d'enquête publique, et le registre, seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en mairie de Dax, hôtel de ville, rue Saint-Pierre 40100 Dax, (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi de 9 h à 12 heures). Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du Grand Dax et en mairie de Dax.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24 h/24 durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante :

<https://www.grand-dax.fr/vivre-au-grand-dax/amenagement-urbanisme/le-plui-h/plui-h-declaration-de-projet-n3/>

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport présentant l'évaluation environnementale, la justification de l'intérêt général du projet ainsi que la présentation de la mise en compatibilité du PLUi-H, l'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale, le PV de la réunion d'examen conjoint, la délibération tirant le bilan de la concertation, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, et le règlement graphique de la commune de Dax.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site Internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n° 3, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax ; ou à : Mairie de Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur, Déclaration de projet n° 3, hôtel de ville, rue Saint-Pierre, 40100 Dax ; ou par courriel envoyé à : enquetepublique.dp3.pluih@grand-dax.fr. Cette adresse courriel sera effective du samedi 18 novembre 9 heures au lundi 18 décembre à 17 h 30, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le lundi 18 décembre 2023 à 17 h 30, ne pourra être pris en considération par la commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairie de Dax pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20, avenue de la Gare, 40100 Dax (05 58 56 39 69).

Autres avis**PRÉFET
DES LANDES**Liberté
Égalité
Fraternité**Préfecture des Landes
AVIS DE MISE EN LIGNE
PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE****Projet non soumis à enquête publique****Pétitionnaire :** SCEA PONT POUYBLAN dont le siège social est situé 665, route d'Uchacq, 40090 Saint-Martin-d'Oney.**Objet de la demande :** Demande de régularisation et d'autorisation d'exploiter la PISCICULTURE DU PONT POUYBLAN, à Saint-Martin-d'Oney.**Date de la participation :** du 30 octobre au 30 novembre 2023 inclus (17 heures).

Le dossier comprend :

- un dossier de déclaration,
- une décision cas par cas,
- des annexes et plans,
- les compléments au dossier fournis par le pétitionnaire,
- la décision de non soumission à l'évaluation environnementale.

Lieu de la consultation : Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :- sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/consultations-du-public-r400.html>**Observations du public :** Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à :pref-amenagement@landes.gouv.fr **jusqu'au 30 novembre 2023 (17 heures).**

La préfète est l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la participation du public par voie électronique.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, une synthèse des observations sera mise à la disposition du public sur le site de la préfecture, ainsi que le rapport motivant la décision.

Cet avis est publié par voie d'affichage à la mairie de Saint-Martin-d'Oney, dans les mairies de Campet-et-Lamolère, Geloux, Uchacq-et-Parentis (concernées par le rayon d'affichage des 3 km et/ou par le plan d'épandage) et sur le lieu du projet.

À Mont-de-Marsan, le 19 octobre 2023.

Pour la préfète et par délégation, la secrétaire générale,
Stéphanie MONTEUIL.**Publiez
votre
annonce
légale**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

**Sud Ouest
immobilier**Retrouvez les meilleurs
spécialistes du viager
du Sud-Ouest
offres, conseils, réponses
**chaque mardi
dans
votre journal
et sur**www.sudouest-immo.comEn partenariat avec
bien'ici
Demain commence ici**CUISINE & GASTRONOMIE****Dégustez le meilleur du Pays basque
en 50 délices salés et sucrés**

Un livre de Julie Martinez, 64 pages

9,90 €

OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE
ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.Éditions **SUD OUEST**
www.editions-sudouest.com